



Principaux résultats technico-économiques ECOBIO Récolte 2006

Avril 2008

Introduction

Depuis plusieurs années, les chambres d'agriculture de Meurthe et Moselle et des Vosges travaillent sur le recueil de références techniques et économiques pour les exploitations laitières biologiques. En effet, les références en agriculture biologique sont assez limitées à l'échelle locale.

Six exploitations de Meurthe et Moselle et onze exploitations des Vosges ont accepté de partager leurs savoirs et savoirs faire, en permettant un libre accès à leurs données techniques et économiques.

Ce réseau a pour vocation de faire connaître au plus grand nombre - agriculteurs, conseillers, enseignants - les références et les savoirs faire des exploitations laitières biologiques.

Ce document présente les principaux résultats techniques et économiques de la récolte 2006.

Cette synthèse nous permet de remercier à nouveau les éleveurs qui font partie de ce réseau, pour le temps qu'ils y consacrent, et également pour les données qu'ils partagent.

Laurent CHADUC
Chambre d'Agriculture des Vosges

Catherine LUCAS
Chambre d'Agriculture de
Meurthe et Moselle

Ce travail bénéficie du soutien financier du Conseil Général de Meurthe et Moselle

Caractéristiques des exploitations du Groupe Agriculture biologique récolte 2006

NOM	UTH Totales	SAU	Cultures	SFP	MAIS	S Herbe	Quota	% de la référence réalisé	Lait Produit	Nombre VL	Lait/VL	UGB Totaux	Chargement
254	2,3	111	19	92	6	86	363 784	96,7	363531	73	4980	119	1,3
354	1	56	0	56	0	56	241 215	82,7	209391	42	4986	62	1,1
454	1	81	2	79	0	79	431 988	52,7	258998	47	5511	74	0,9
554	5	330	72	258	0	258	813 370	89,0	751118	168	4471	263	1,0
654	3	216	9	207	0	207	644 449	80,7	538896	106	5084	170	0,8
754	3,5	325	182	143	0	143	438 749	77,7	353905	76	4657	121	0,8
188	2	140	52	88	0	88	220 000	88,3	202773	40	5069	62	0,7
288	1,7	67	5	62	0	62	165 490	58,2	101488	22	4613	38	0,6
388	1,1	36	4	32	0	32	93 500	84,0	83528	19	4396	25	0,8
488	2	115	15	100	0	100	369 000	98,8	375473	73	5143	111	1,1
588	2,3	187	37	150	0	150	297 000	75,3	243700	63	3868	119	0,8
688	2	106	17	89	0	89	321 844	96,2	319095	71	4494	115	1,3
788	2	125	13	112	0	112	356 000	89,2	338295	68	4975	109	1,0
888	1,8	119	15	104	0	104	338 000	61,4	219400	50	4388	85	0,8
988	2	140	18	122	6	116	310 000	98,4	360000	68	5294	132	1,1
1088	2,5	175	28	147	0	147	482 000	96,3	488368	90	5426	131	0,9
1188	1	78	25	53	0	53	220 000	84,9	196721	35	5621	62	1,2
Moyennes	2,1	142	30	111	1	111	359 199	83,0	317922	65	4881	106	0,96
Moyennes 2005	2,2	140	32	110	1	109	354 901	88,8	338270	65	5252	108	1,0

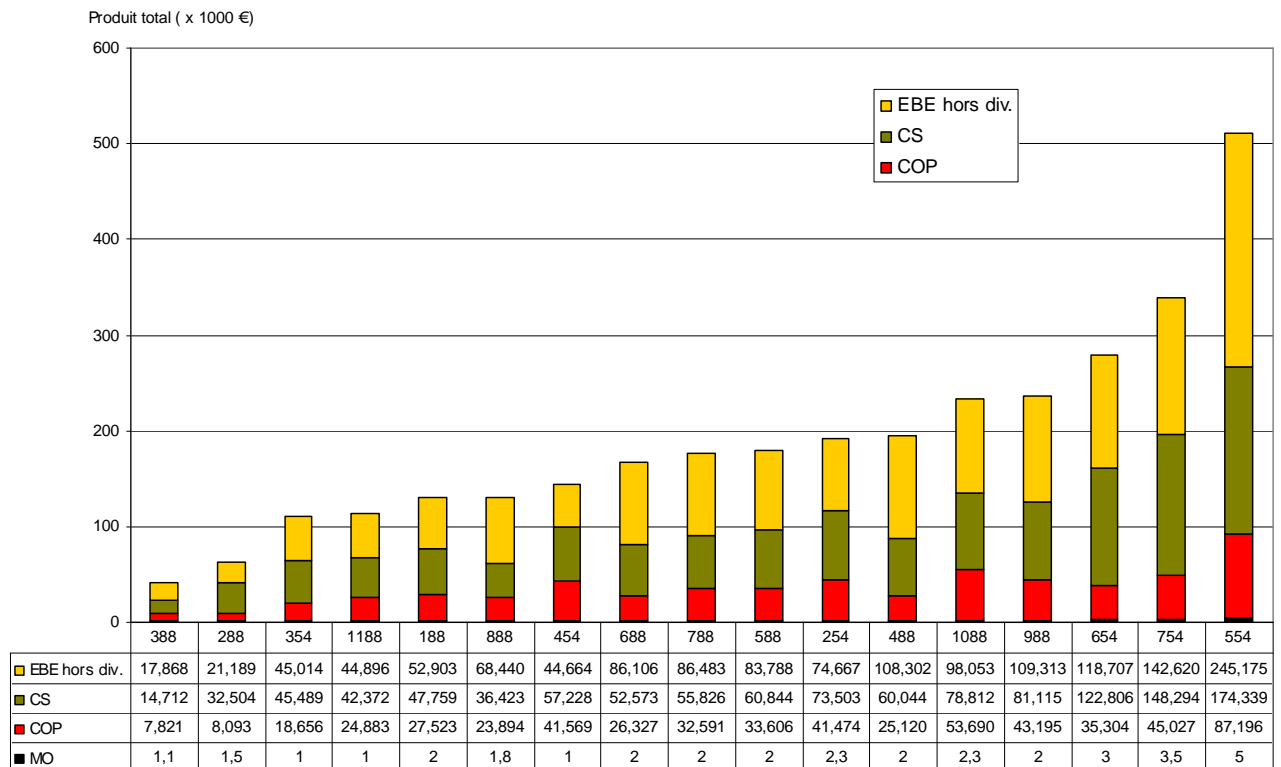
Résultats économiques globaux – Récolte 2006

NOM	Produit total		Produit hors divers.		Charges proportionnelles			Charges de structure (hors Amts, FF)			EBE hors div.			EBE total		
	€	€/ha	€	€/ha	€	€/ha	% PB hors div.	€	€/ha	% PB	€	€/ha	% PB hd	€	€/ha	% PB
254	203 836	1 836	189 644	1 709	41 474	374	21,9	73 503	662	36,1	74 667	673	39,4	88 859	801	43,6
354	109 159	1 949	109 159	1 949	18 656	333	17,1	45 489	812	41,7	45 014	804	41,2	45 014	804	41,2
454	153 484	1 895	143 461	1 771	41 569	513	29,0	57 228	707	37,3	44 664	551	31,1	54 687	675	35,6
554	523 156	1 585	506 710	1 535	87 196	264	17,2	174 339	528	33,3	245 175	743	48,4	261 621	793	50,0
654	284 817	1 319	276 817	1 282	35 304	163	12,8	122 806	569	43,1	118 707	550	42,9	126 707	587	44,5
754	371 624	1 143	335 941	1 034	45 027	139	13,4	148 294	456	39,9	142 620	439	42,5	178 303	549	48,0
188	128 185	916	128 185	916	27 523	197	21,5	47 759	341	37,3	52 903	378	41,3	52 903	378	41,3
288	61 786	922	61 786	922	8 093	121	13,1	32 504	485	52,6	21 189	316	34,3	21 189	316	34,3
388	40 401	1 122	40 401	1 122	7 821	217	19,4	14 712	409	36,4	17 868	496	44,2	17 868	496	44,2
488	193 466	1 682	193 466	1 682	25 120	218	13,0	60 044	522	31,0	108 302	942	56,0	108 302	942	56,0
588	178 238	953	178 238	953	33 606	180	18,9	60 844	325	34,1	83 788	448	47,0	83 788	448	47,0
688	165 006	1 557	165 006	1 557	26 327	248	16,0	52 573	496	31,9	86 106	812	52,2	86 106	812	52,2
788	174 900	1 399	174 900	1 399	32 591	261	18,6	55 826	447	31,9	86 483	692	49,4	86 483	692	49,4
888	128 757	1 082	128 757	1 082	23 894	201	18,6	36 423	306	28,3	68 440	575	53,2	68 440	575	53,2
988	233 623	1 669	233 623	1 669	43 195	309	18,5	81 115	579	34,7	109 313	781	46,8	109 313	781	46,8
1088	230 555	1 317	230 555	1 317	53 690	307	23,3	78 812	450	34,2	98 053	560	42,5	98 053	560	42,5
1188	112 151	1 438	112 151	1 438	24 883	319	22,2	42 372	543	37,8	44 896	576	40,0	44 896	576	40,0

Moyennes	193 714	1 399	188 753	1 373	33 881	257	18,5	69 685	508	36,6	85 188	608	44,3	90 149	634	45,3
----------	---------	-------	---------	-------	--------	-----	------	--------	-----	------	--------	-----	------	--------	-----	------

Moyennes 05	-	-	186 754	1 343	34 495	261	19,2	67 776	487	36,6	-	-	-	84 482	595	44,3
-------------	---	---	---------	-------	--------	-----	------	--------	-----	------	---	---	---	--------	-----	------

Du produit à l'EBE



Le graphique ci dessus met en évidence l'EBE dégagé avec la main d'œuvre présente sur l'exploitation. Il permet d'apprécier la taille économique des exploitations du groupe.

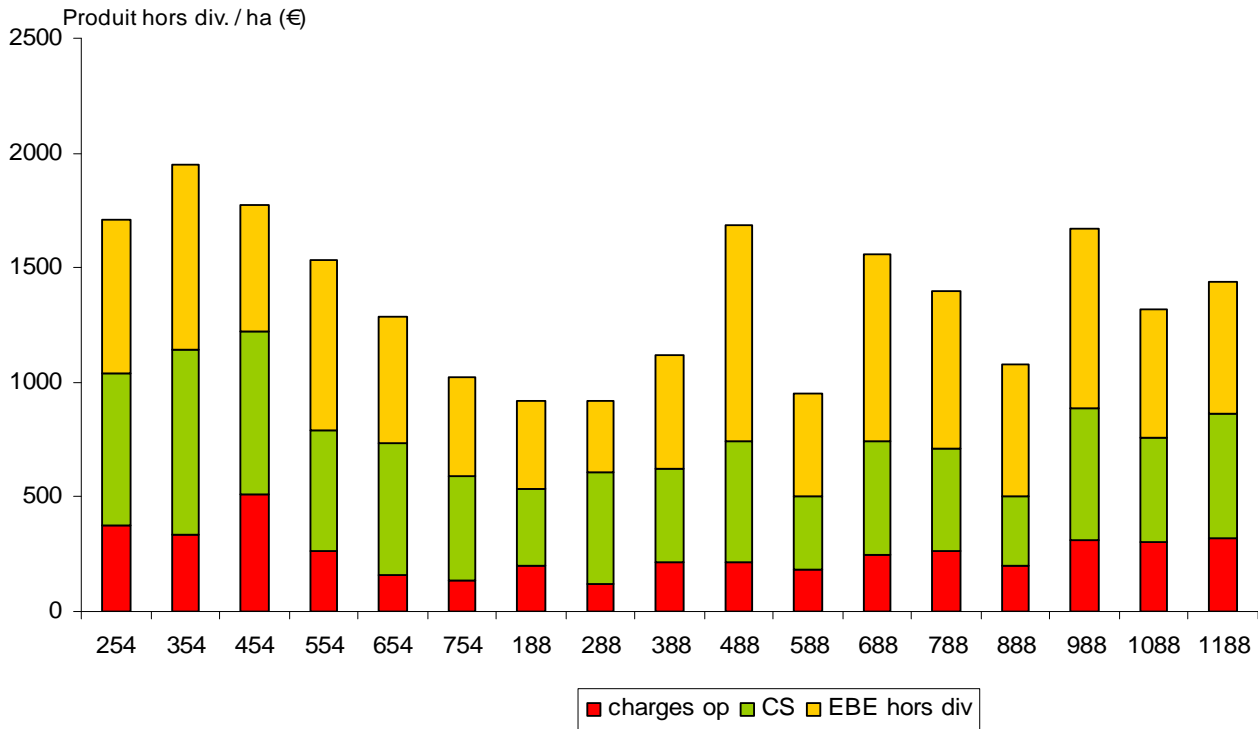
L'EBE dégagé sur une exploitation permet :

- d'assurer les prélèvements privés
- de laisser une capacité d'autofinancement
- de rembourser les annuités

Logiquement, l'EBE dégagé devrait augmenter en fonction de la main d'œuvre présente, afin de permettre des prélèvements privés adéquats.

Cependant, le revenu disponible (EBE – annuités) n'est pas forcément en relation avec l'EBE dégagé : en effet, le montant des annuités peut être très différent d'une exploitation à l'autre.

Le Produit Brut

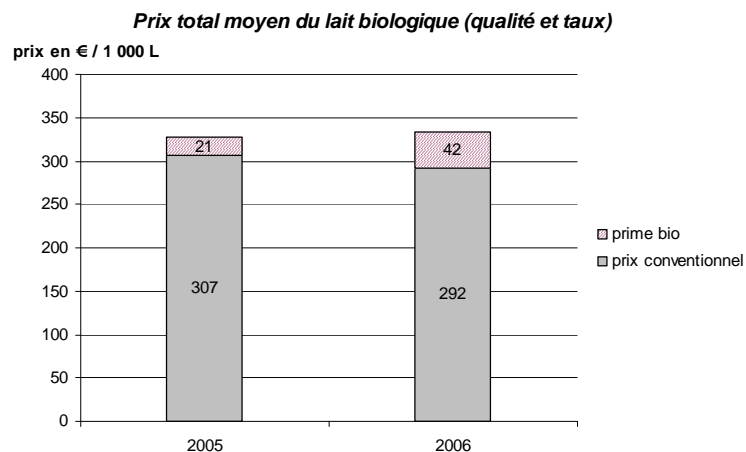


Le produit brut par ha traduit le niveau d'intensification globale de l'exploitation. Il est d'autant plus important que la densité de quota par ha, ainsi que le chargement animal sont élevés.

En général, dans les exploitations d'Ecobio, le produit maximum n'est pas atteint car le quota n'est pas produit en intégralité. Cela provient pour certaines exploitations de la situation avant conversion, où le système était très intensif (ex : 354, 454) : la taille des bâtiments, ainsi que la superficie de l'exploitation, ne seraient pas suffisantes pour accueillir ou alimenter le nombre de vaches laitières nécessaire à la réalisation du quota.

Le produit par ha passe de 1 343 €/ha à 1 372 €/ha en 2006. Par rapport à 2005, le produit moyen hors diversification augmente de 2 000 €. C'est le résultat d'une augmentation des produits viande et céréales, tandis que le produit lait baisse.

Atelier lait : - baisse du volume de lait livré de 18 000 L / exploitation en moyenne
 - maintien du prix du lait (329 €/1000L en 2005, pour 333 €/1000L en 2006).
 Bien que le prix du lait baisse (307 €/T à 292 €/T), la hausse de la prime bio, qui passe de 21 €/T en 2005 à 42 €/T en 2006, permet le maintien du prix total du lait bio.



Atelier viande : une hausse de 0,09 €/kg de carcasse pour les vaches de réforme, associée à un maintien du poids de carcasse des VL (300 kg/VL en 2005, pour 305 kg/VL en 2006).

Atelier céréales : des rendements à la hausse en 2006 par rapport à 2005 (+ 8 qx/ha en moyenne pour le blé, sur l'échantillon du réseau ECOBIO), et des prix nettement supérieurs à ceux de 2005 (175 €/T en 2005, pour 220 €/T en 2006 pour le blé).

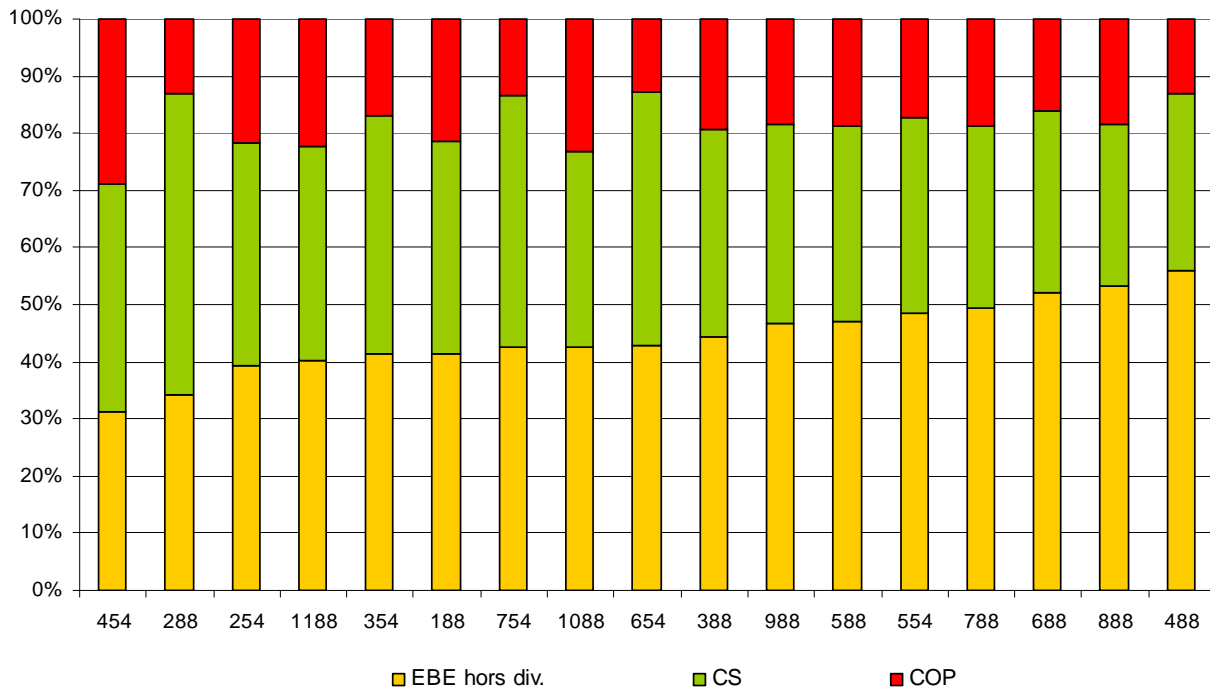
Enfin, les primes PAC augmentent en moyenne de 10 000 €/exploitation par rapport à 2005. Le versement complet de l'ADL explique pour partie cette hausse. Les exploitations converties à l'AB dans les années de références (2000- 2001- 2002) bénéficient pour la majorité d'entre elles de DPU correspondant à leur situation avant conversion, et donc d'un montant d'aides PAC plus élevé qu'en 2005 lorsque le système précédent était plus intensif, la conversion entraînant l'arrêt de la culture du maïs et du semis de surface d'herbe supplémentaire, ainsi que généralement l'arrêt de l'atelier viande complémentaire à la production laitière.

Les aides PAC représentent 37 % de l'EBE en 2006, et la totalité des aides 48% de l'EBE. La situation est à nuancer en fonction du département. En Meurthe et Moselle, où il y a plus d'exploitations céréalières, les aides PAC représentent 43,7% de l'EBE, et la totalité des aides 48,5% de l'EBE. En revanche, dans le département des Vosges, les aides PAC représentent en moyenne 33,7% de l'EBE, et les aides agro-environnementales 13,3 % (PHAE,). Dans ce département, la totalité des aides représente 47% de l'EBE.

Notons que la majorité des exploitations du réseau ECOBIO de Meurthe et Moselle présentent un atelier de diversification :

- 254 : production d'électricité et de chaleur
- 454 : transformation fromagère, volaille
- 554 : ferme pédagogique, porc
- 654 : pomme de terre
- 754 : ferme pédagogique, porc, huile végétale

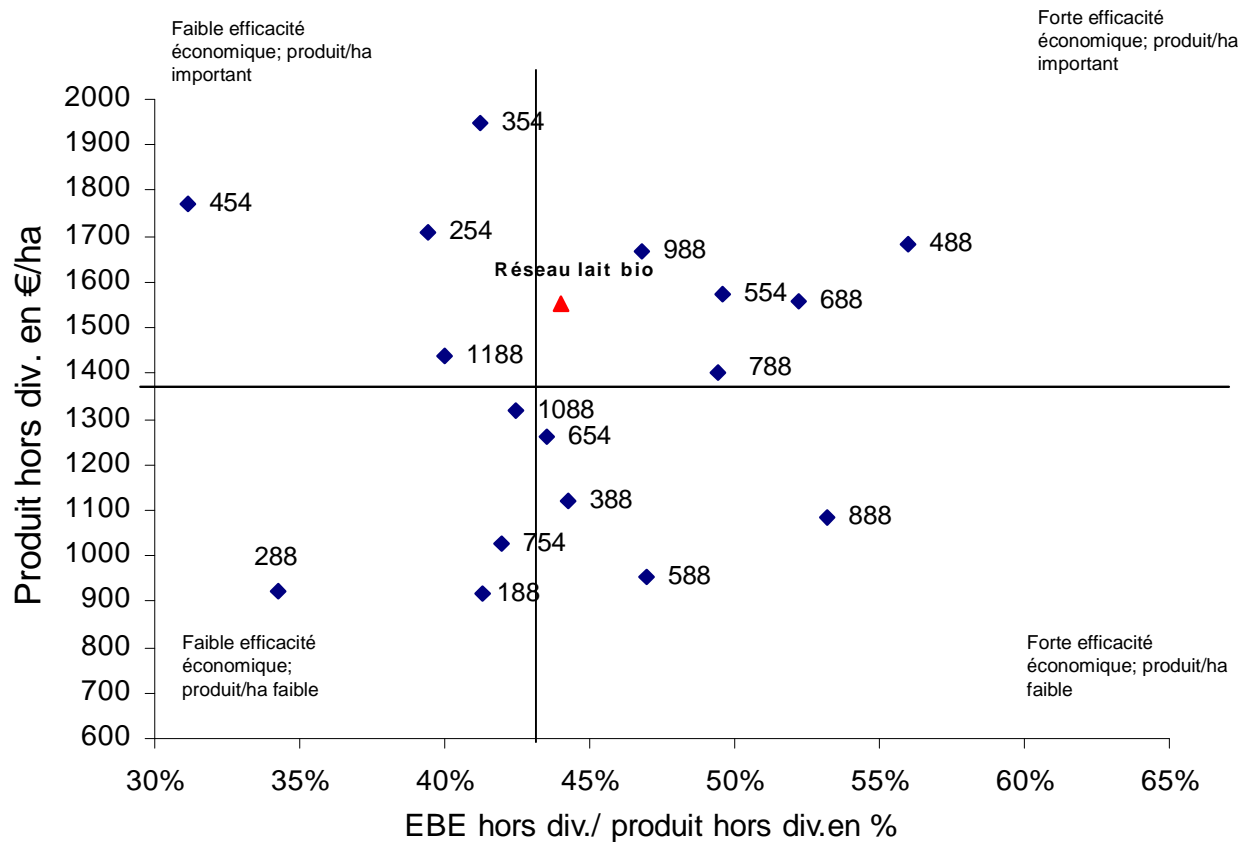
Charges et EBE en % du produit



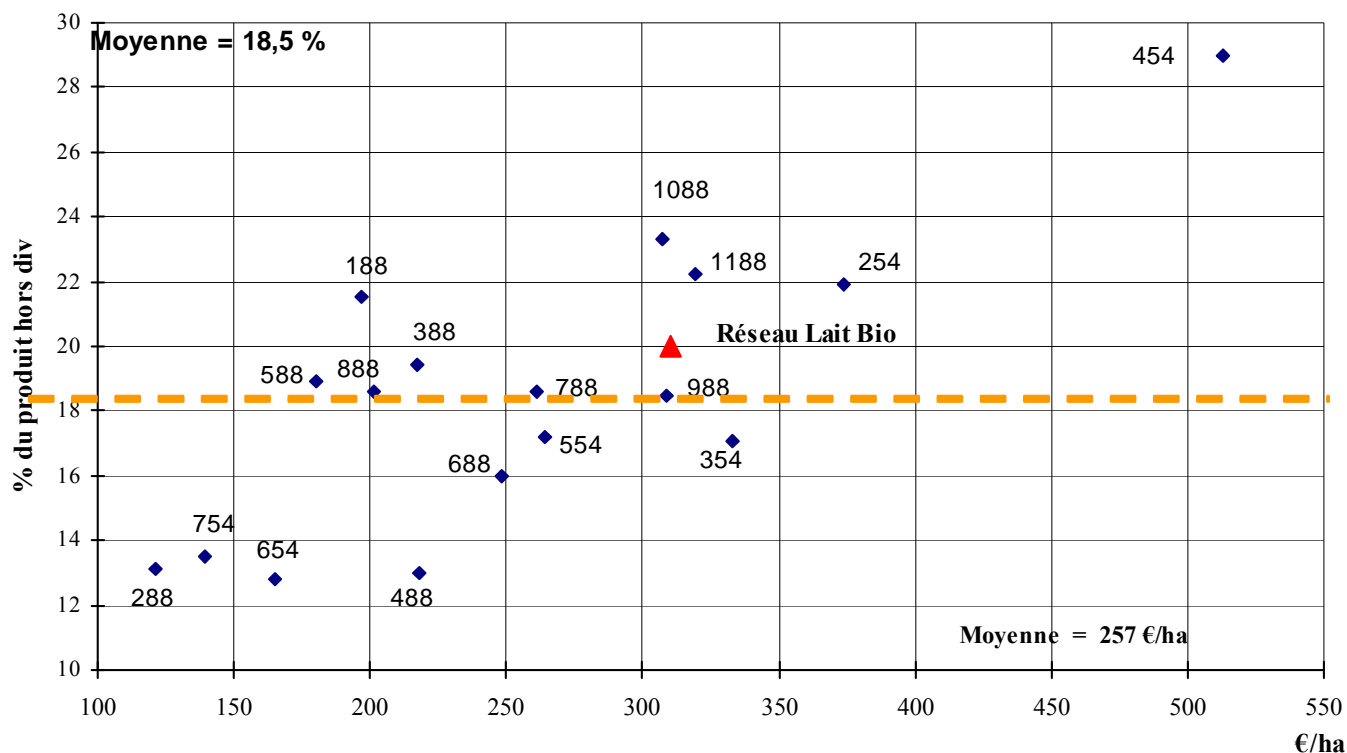
Les exploitations sont classées par taux d'EBE croissant. Ce graphique permet de visualiser la composition du produit pour les différentes exploitations du groupe. Concernant le ratio charges proportionnelles sur produit hors diversification, celui varie de 12,8 à 29%, avec une moyenne à 18,5%. (19,2 % en 2005).

D'autre part, on note que les charges de structure sont déterminantes dans la réalisation de l'EBE (moyenne du groupe : 36,6% du produit brut total).

Relation EBE et PB



Charges proportionnelles



Ce graphique fait le lien entre le ratio charges proportionnelles sur produit, et le niveau moyen de charges proportionnelles par ha sur une exploitation.

Le critère des charges proportionnelles est important à étudier car si elles sont trop importantes, cela est révélateur d'une erreur technique, ou d'un système qui n'est pas calé. L'éleveur a un levier d'action immédiat sur la maîtrise de ces charges.

Pour un système bio, l'objectif à atteindre concernant le ratio charges proportionnelles en fonction du produit doit être de 20%. Au delà de 25%, il est nécessaire de prendre des mesures correctrices.

En 2006, la maîtrise des charges proportionnelles est similaire à celle de 2005 (261 €/ha et 19,2% du produit en 2005 ; contre 257 €/ha en 2006 et 18,5% du produit). Le niveau des charges proportionnelles est stable par rapport à 2005, mais est passé de 19,2% à 18,5% en raison de la hausse du produit.

Coût alimentaire par UGB : 185 €/UGB en 2006.

Frais véto : 23 €/UGB

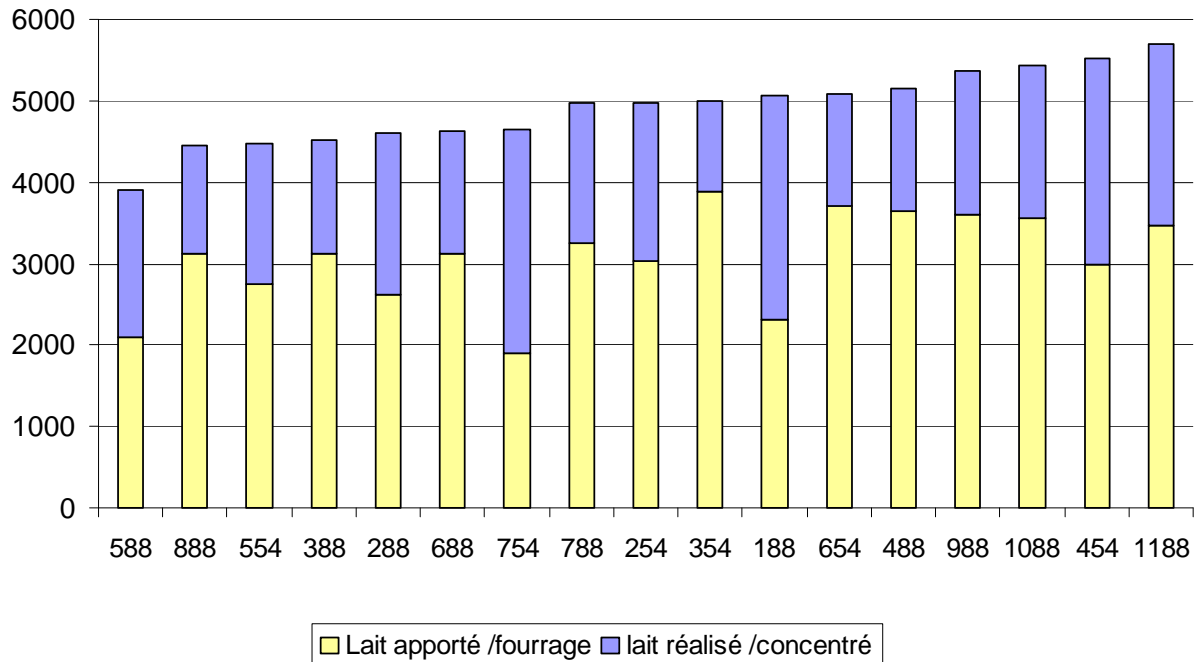
Frais d'élevage (insémination, contrôle laitier, GDS, divers salle de traite, ...) : 71 €/ugb

Minéraux : 20 €/UGB

Les 5 exploitations dont les charges proportionnelles sont situées au dessus du seuil des 20% doivent s'interroger : est ce ponctuel, le produit est il entièrement réalisé (ex : production laitière inférieure au quota), ou s'agit il de problèmes de maîtrise des concentrés par vache, des frais véto, d'une utilisation trop importante de minéraux et amendements, ...

Production de lait et concentrés

Lait par vache



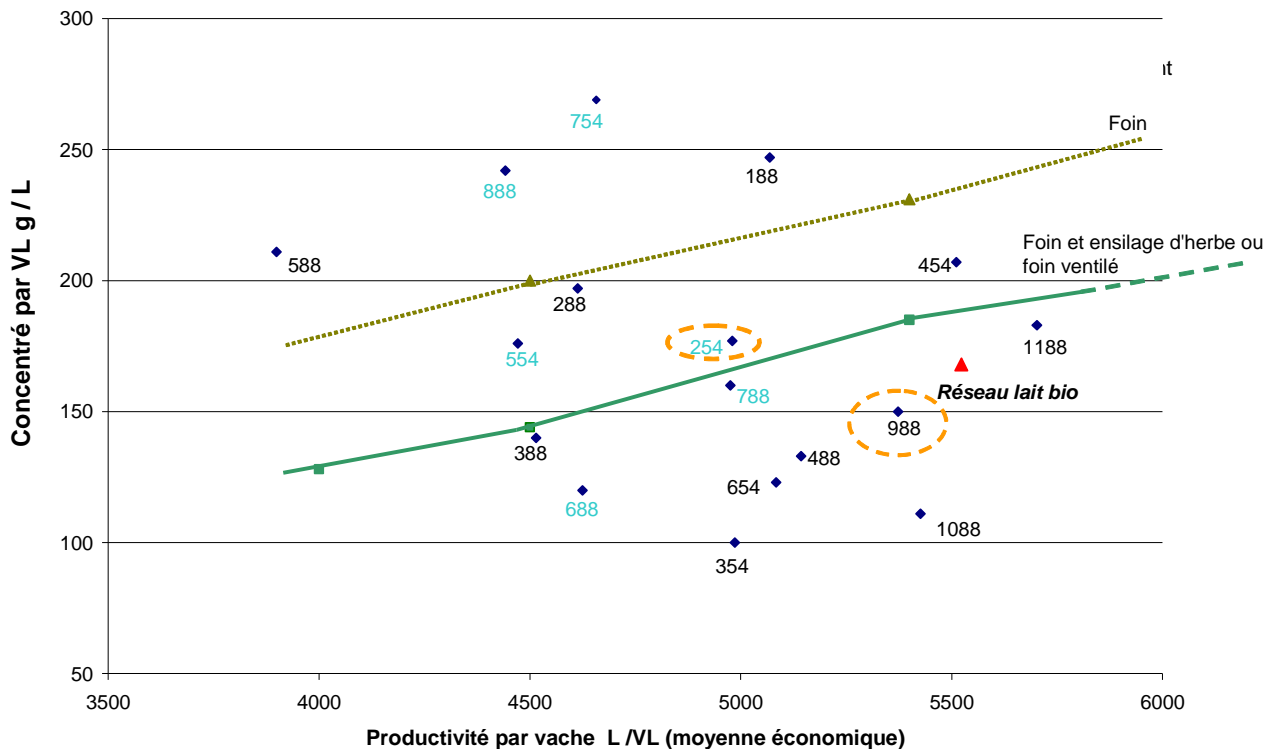
Ce graphique montre la quantité de lait produite par les fourrages et par les concentrés. Les proportions sont déterminées en prenant en compte prioritairement la quantité de lait produite par le concentré (1 kg de concentré pour 2,2 L de lait) ; par déduction, on trouve ainsi le lait produit par les fourrages. Tout ce qui n'est pas considéré comme du fourrage grossier (foin, ensilage...) est considéré comme du concentré. Les exploitations sont classées par productivité par VL croissante. La productivité moyenne par VL est de 4 881L/VL (5 252 L en 2005).

On remarque que la quantité de lait produit par les fourrages peut aller du simple au double.

Pour bien valoriser les fourrages de la ration, il est nécessaire de veiller à :

- Distribuer des fourrages de bonne qualité
- Distribuer une ration équilibrée
- Optimiser la quantité de concentré distribué, qui limite l'effet « substitution »
- Adopter un mode de distribution du concentré adéquat
- Maintenir un bon état sanitaire du troupeau (acidose, ...)

Cohérence des concentrés



Le graphique ci-dessus permet de vérifier l'adéquation de la quantité de concentré apportée par vache et par an, en fonction de la productivité par vache, pour un système tout herbe. Les systèmes qui incluent du maïs dans la ration sont entourés d'un cercle ; au vu de la faible part de maïs dans la ration (3 kg de MS/jour en hiver), la quantité de concentré à apporter aux VL est relativement similaire aux systèmes tout herbe. Les exploitations distribuant du foin ventilé ou séché en grange ont un n° plus clair sur le graphique.

Les courbes indiquent les quantités optimales de concentré à distribuer par vache en fonction de la productivité des VL. Si la ration est composée uniquement de foin, il faut se rapporter à la courbe en pointillés. Lorsque la ration comporte du foin et de l'ensilage d'herbe ou du foin séché en grange, il faut se rapporter à la courbe en traits pleins. Ces courbes de consommation optimale de concentré ont été obtenues en se basant sur des pratiques réelles d'exploitations faisant partie des Réseaux d'Élevage.

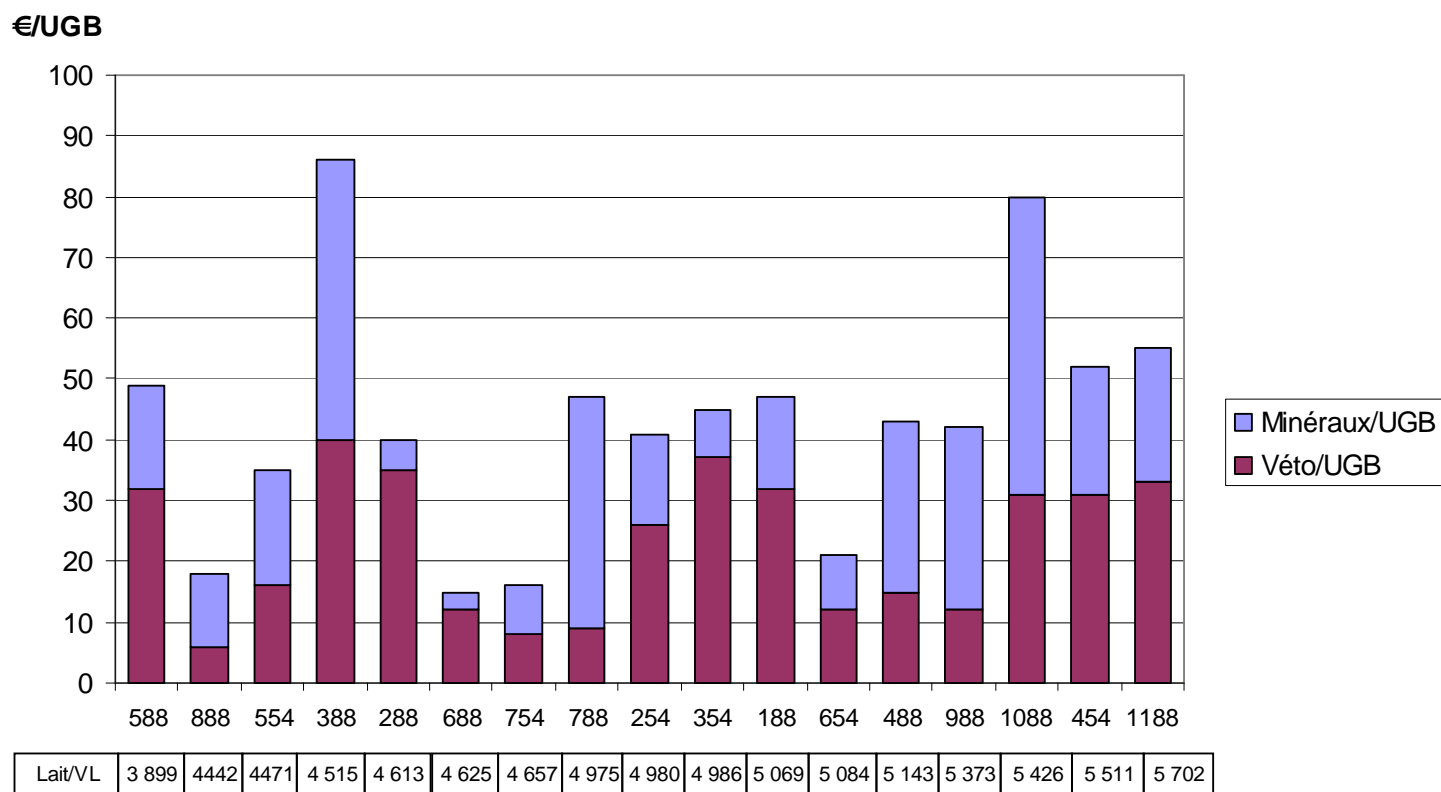
Plus la quantité de concentré est optimisée, plus les points se rapprochent de la courbe.

Les exploitations situées au dessus de la courbe ont donc des progrès à réaliser dans la maîtrise du concentré.

Il est important de bien maîtriser les quantités de concentrés distribués : en effet, ceux-ci représentent environ 50% des charges opérationnelles. Un « dérapage » peut coûter cher...

Les exploitations faisant du séchage en grange ne se distinguent pas des autres fermes par leur économie en concentrés ou par leur productivité par vache.

Frais véto et minéraux



Ce graphique montre que les frais véto et minéraux n'ont pas de lien avec la productivité par vache. D'autre part, une forte consommation de minéraux ne limite pas les frais véto.

En moyenne, les frais véto sont de 23 €/UGB, soit 2 fois moins que la moyenne des frais véto du Réseau Lait de M&Moselle.

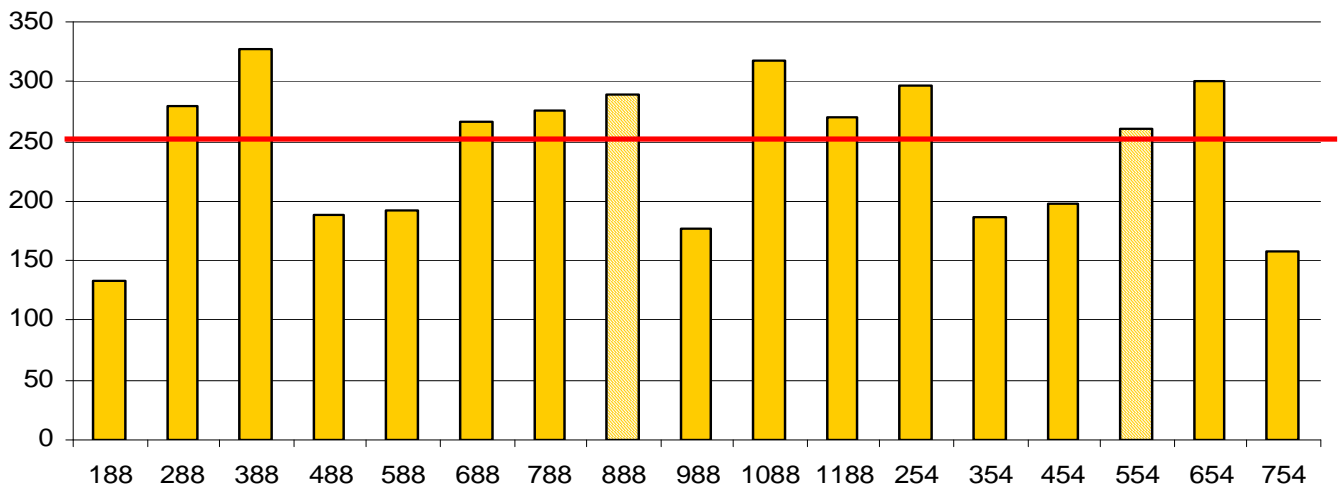
Concernant les coûts de minéraux par UGB (moyenne 20 €/ugb), ils varient fortement en fonction du département : les éleveurs des Vosges sont plus dépensiers (24 €/UGB en moyenne), que les éleveurs de Meurthe et Moselle (13 €/UGB en moyenne).

Le poste « Minéraux » est donc à surveiller pour certains.

Qualité du lait : les cellules

cellules
(x 1000)

Moyenne du groupe : 242



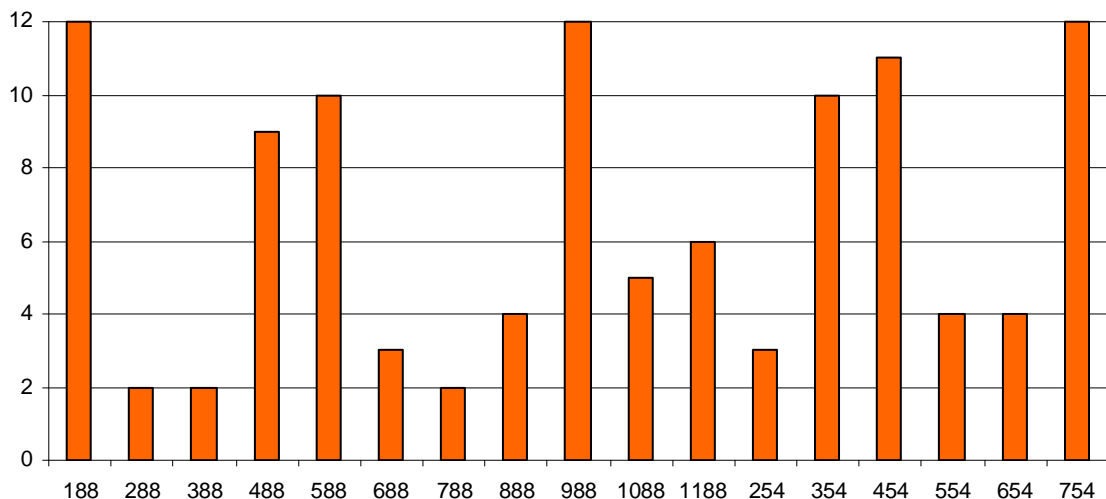
Deux exploitations transforment une partie importante de leur litrage. La moyenne annuelle pour les 17 exploitations est de 242 000 cellules pour 2006 (idem 2005). 10 exploitations sur 17 ont une moyenne de cellules supérieures au seuil des 250 000. Du travail doit donc être mené dans ce domaine pour optimiser la qualité du lait livré : bonne hygiène de traite, détection des points faibles de l'environnement (bâtiments, ...), bonne gestion des réformes, gestion du tarissement....

Dans les Vosges, le paiement de la prime bio dépend des résultats de qualité cellulaire. Des pénalités sur la prime bio sont appliquées au dessus du seuil de 400 000 cellules.

Qualité et régularité :

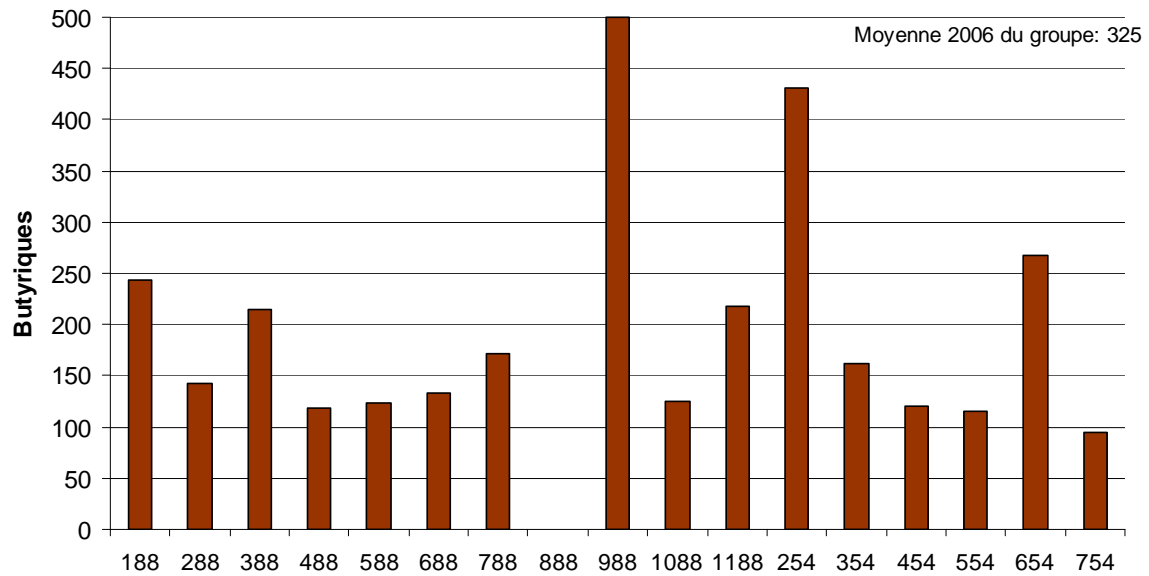
nombre de
mois < 250

Moyenne du groupe : 6,5 mois



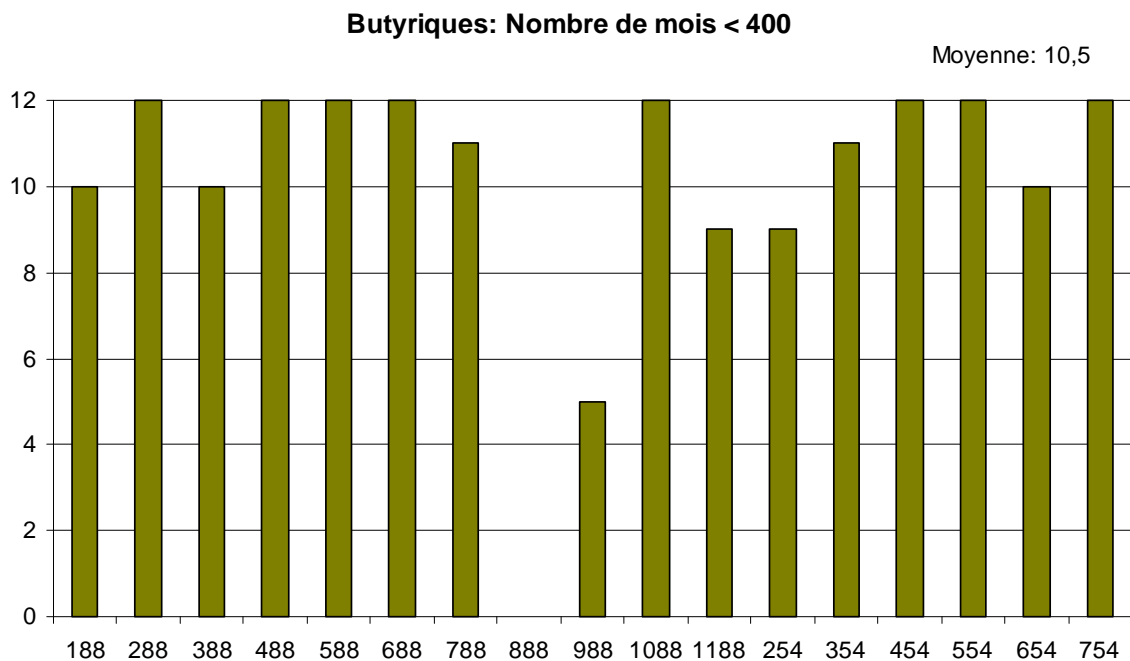
Par ailleurs, les exploitations qui maîtrisent les cellules le font bien : 6 exploitations sont très régulières au niveau de la qualité du lait, avec plus de 10 mois sur 12 des numérations en cellules inférieures à 250 000.

Qualité du lait : les butyriques

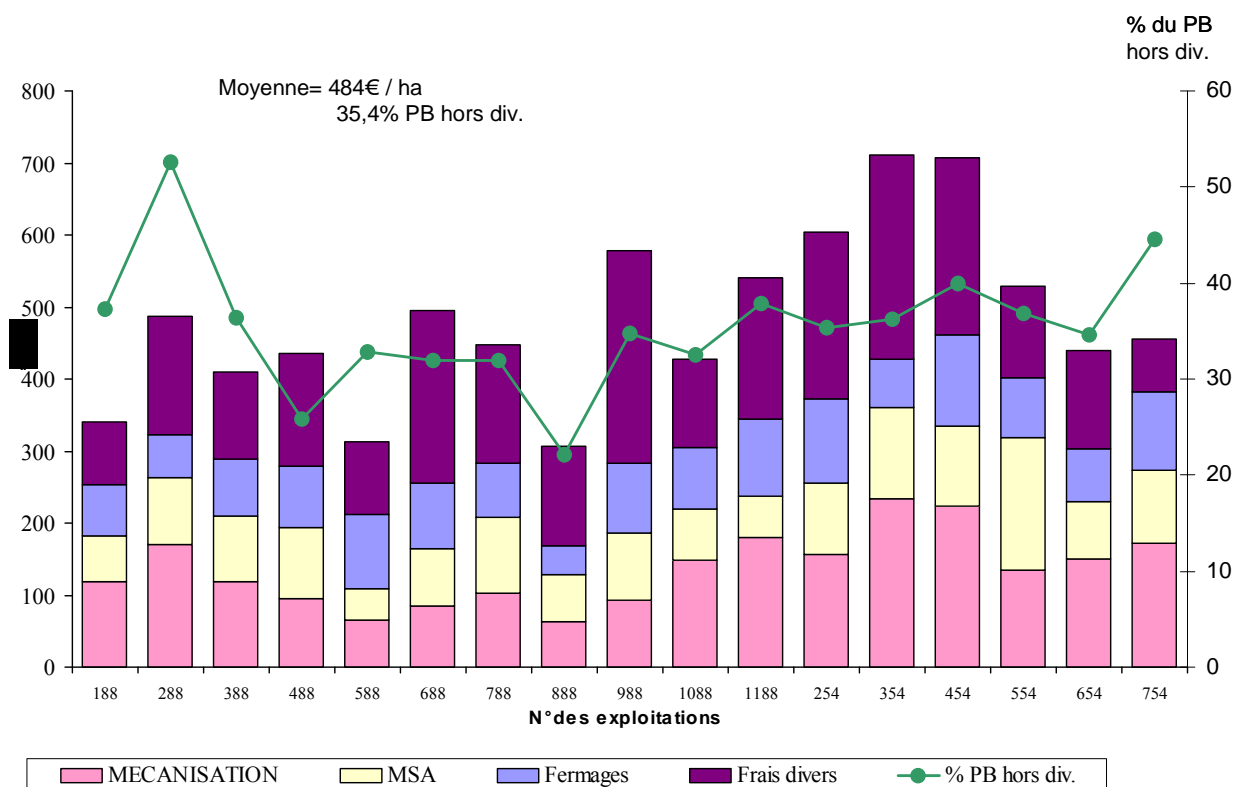


La moyenne des résultats du groupe Ecobio s'établit à 325 spores / litre. Si on écarte les résultats très élevés d'une exploitation, la moyenne du groupe chute à 179 spores/litre, chiffre plus représentatif de la bonne qualité du lait bio pour les spores butyriques.

Les butyriques ne sont en général pas un problème pour les exploitations en AB en Lorraine, car dans la plupart des exploitations, la ration des VL est à base de foin uniquement.



Dépenses de structure (hors amortissements, frais financiers et charges salariales)



Le graphique présente les charges de structure en €/ha, mais aussi en % du produit. On remarque une différence entre le département de la Meurthe et Moselle et le département des Vosges concernant les charges de mécanisation et les cotisations sociales (forfait et réel).

La rubrique « autres » regroupe des frais généraux (assurance, honoraires, électricité,), l'entretien des bâtiments, et des installations.

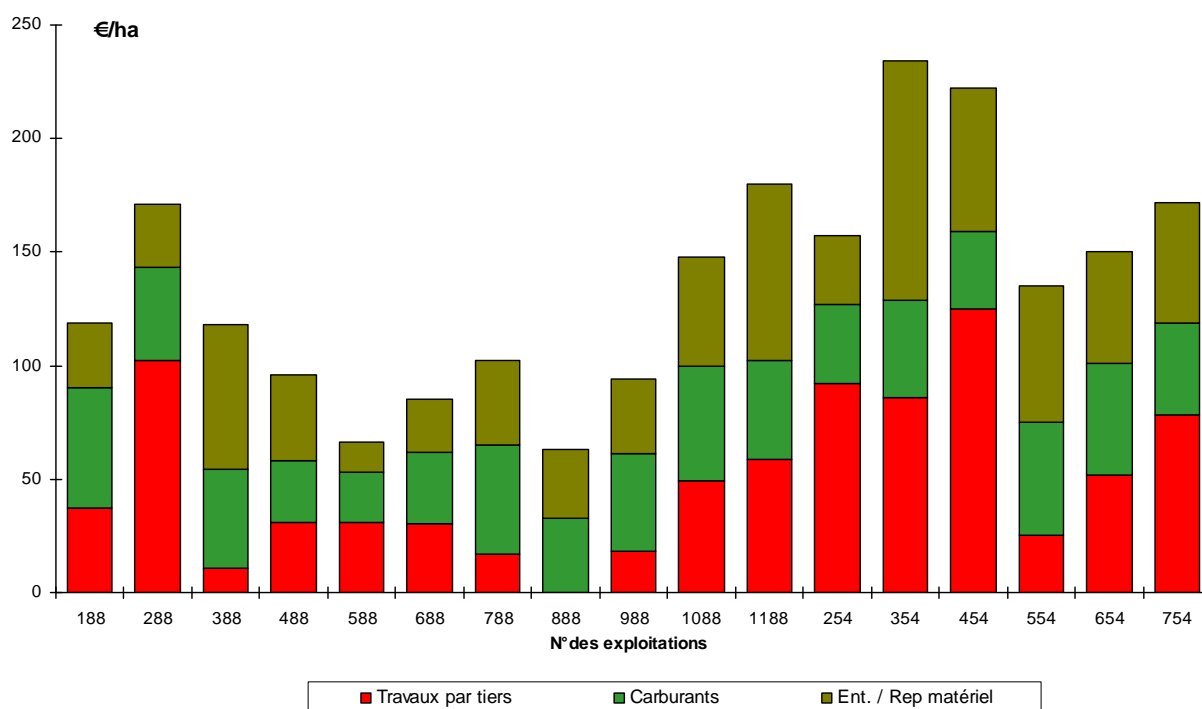
En moyenne, le détail de ces charges est le suivant :

	M & Moselle	Vosges
Mécanisation (hors amortissement)	178 €/ha (11% du PB)	113 €/ha (9 % du PB)
MSA :	117 €/ha (7 % du PB)	78 €/ha (6 % du PB)
Fermege :	96 €/ha (6% du PB)	81 €/ha (6,5% du PB)
Frais de Gestion	26 €/ha (2% du PB)	23 €/ha (2% duPB)
Autres	157 €/ha (10% PB)	133 €/ha (10% PB)

Par rapport à l'année 2005, le niveau moyen des charges de structure est resté stable, il est passé de 487 €/ha à 484 €/ha, soit - 3 €/ha. Le ratio charges structure sur produit brut se situe à un niveau moyen de 35,4 % du produit hors diversification.

Pour les systèmes biologiques, moins intensifs, les charges de structure, souvent identiques aux systèmes conventionnels, représentent un pourcentage plus élevé du produit. De même, les exploitations de petite taille ont des charges de structure en €/ha plus importantes que les exploitations de grande surface.

Charges de mécanisation



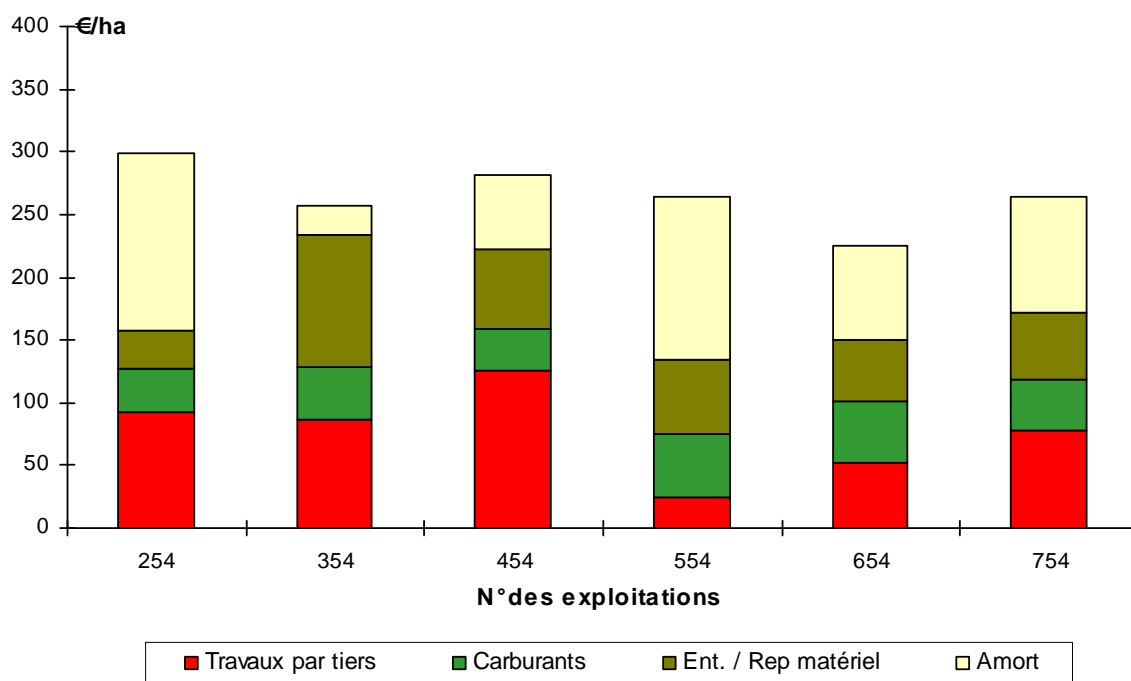
Les exploitations sont classées par charge de mécanisation croissante (hors amortissement). On constate que les charges de mécanisation par ha sont plus élevées pour les exploitations de Meurthe et Moselle que les exploitations des Vosges. En effet, les exploitations des Vosges ont en moyenne une surface en culture moindre que les exploitations de Meurthe et Moselle.

Le détail des charges de mécanisation est le suivant :

	M&Moselle	Valeurs moyennes M&M Réseau Lait 2006	Vosges	Valeurs Moyennes Vosges Réseau Lait 2006
Entretien (€/ha)	60	47	38	61
Carb/Lub (€/ha)	42	59	40	48
Travaux/tiers (€/ha)	76	59	35	53
Total mécanisation (€/ha)	178	165	113	160

Pour l'année 2006 en Meurthe et Moselle, le total des charges de mécanisation des systèmes bio est supérieur à celui des Réseaux d'Élevage. Dans la répartition, on remarque des travaux par tiers et des frais d'entretien plus élevés en système biologique. Cependant, les frais de carburant/lubrifiant sont inférieurs au groupe.

Charges de mécanisation



Le graphique ci-dessus représente les charges de mécanisation avec les amortissements, pour le département du 54. Normalement, les exploitations qui ont beaucoup de travaux par tiers devraient avoir peu d'amortissements et inversement.

Annexes